

AREVA ■ Nouvelle plainte et mise en demeure de la préfecture

Areva : trois mois pour déplacer les boues

L'association Sources et Rivières du Limousin vient de déposer une nouvelle plainte contre Areva, par ailleurs mise en demeure par la préfecture de déplacer des boues stockées illégalement.

Le 1^{er} juin, au lendemain de l'inauguration à Bessines d'un nouveau laboratoire par Anne Lauvergeon, sa présidente, la préfecture de la Haute-Vienne a mis en demeure la société Areva de déplacer des boues radioactives provenant du curage de l'étang de Rode, sur la commune de Comprégnac (voir aussi notre édition du 25 mai). L'arrêté préfectoral donne trois mois à Areva pour s'exécuter et l'enjoint de mettre en place une solution pérenne de stockage de ces boues.

La semaine dernière, Sources et Rivières du Limousin, fort de ce « résul-



BESSINES. Le 31 mai dernier, la présidente d'Areva (ici en compagnie de la présidente du conseil général, Marie-Françoise Perol-Dumont) était en visite à Bessines. PHOTO BRUNO BARLIER

tat encourageant », selon Antoine Gatet, avocat de l'association, a décidé d'enfoncer le clou en déposant une nouvelle plainte contre Areva pour « trois installations illéga-

les sur le site de Bessines ». Elle mentionne ainsi « une carothèque abritant des échantillons de minerais venant du monde entier, un parc grillagé et un hangar où sont stockés

des déchets métalliques contaminés ainsi que deux hangars abritant des déchets radioactifs issus d'installations de recherche ». ■

Marcel Oudot

09/06/14